



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 6 JUIN 2023 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA ZONE 205-P

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

#### **1. Adoption du premier projet de Règlement**

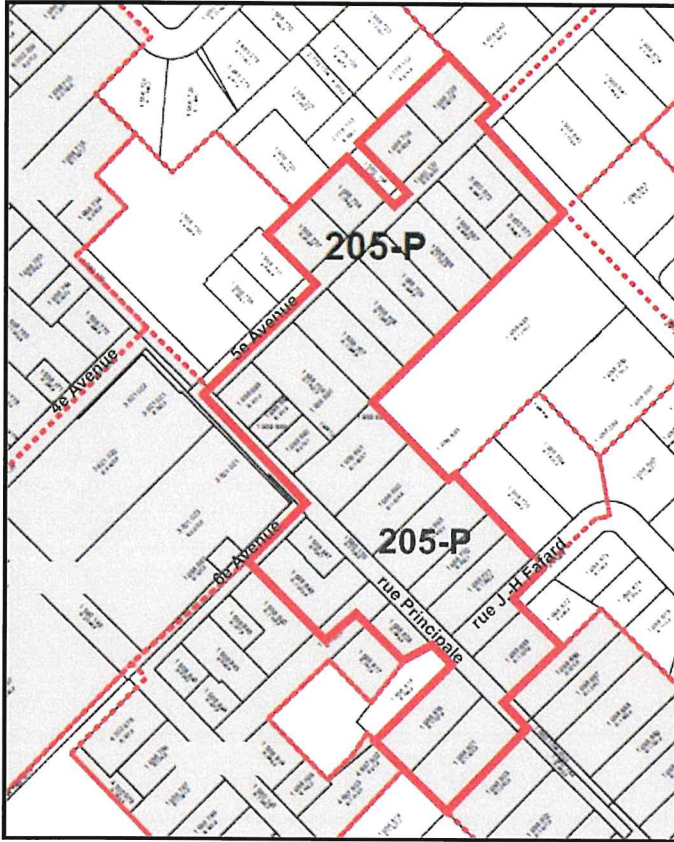
Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 605-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P* ».

#### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 6 juin 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue**, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

#### **3. Objet du premier projet de Règlement**

Comme son titre l'indique, l'objet de ce premier projet de Règlement est d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P située en bordure de la rue Principale et de la 5<sup>e</sup> Avenue (voir figure ci-dessous). La disposition contenue dans ce projet de Règlement est susceptible d'approbation référendaire.



#### 4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale - Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière